54 B 10765

GAZ DE FRANCE

Société Anonyme au capital de 983.871.988 euros
Siège Social 23 rue Philibert Delorme
75840 PARIS Cedex 17

R.C.S Paris 542 107 651

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 19 MAI 2008

Le 19 mai 2008, à 16 heures, l'Assemblée générale de la Société Anonyme GAZ DE FRANCE, s'est réunie au Carrousel du Louvres, 99, rue de Rivoli Siège, 75001 Paris.

ETAIENT PRESENTS A LA TRIBUNE Monsieur Jean-François CIRELLI, Président

Monsieur Yves COLLIOU, Directeur général délégué de Gaz de France

Monsieur Jean-Marie DAUGER, Directeur général délégué de Gaz de France

Monsieur Stéphane BRIMONT, Directeur financier de Gaz de France

Madame Sandra LAGUMINA, Directrice juridique de Gaz de France, Secrétaire de l'Assemblée

Monsieur Edouard VIELLEFOND, représentant de l'Etat, membre du Conseil d'administration

Monsieur Igor DEMA, DNCA Finance

Monsieur Philippe HONTARREDE, collège des commissaires aux comptes

Monsieur Aldo CARDOSO, Président du Comité d'audit et des comptes du Conseil d'administration

Monsieur Peter LEHMANN, Président du Comité de la stratégie et des investissements du Conseil d'administration

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
22 JUIL. 2008
N° DE DÉPOT 66281

En introduction, un film de quelques minutes est projeté, présentant l'actualité du Groupe et les faits marquants de l'année 2007.

Le Président CIRELLI se déclare particulièrement heureux d'accueillir les actionnaires de Gaz de France. Le Groupe a vécu différents temps forts tout au long de l'année 2007. Cette année s'est avérée excellente. Les administrateurs du Groupe et l'ensemble des membres du Comité exécutif sont aujourd'hui présents pour assister à cette Assemblée générale, de même que les membres du Comité consultatif des actionnaires, créé en début d'année.

Avant d'ouvrir la séance, il est bon de rappeler que comme l'an dernier, cette Assemblée générale est diffusée en direct sur Internet, ainsi qu'en audio, et ce afin de lui donner la plus large audience possible et de permettre à tous les actionnaires et personnes intéressées, quel que soit l'endroit où ils se trouvent, de suivre les débats. Cette année encore, les personnes qui souffrent d'un handicap auditif peuvent suivre cette Assemblée sur le site Internet du Groupe en langue des signes française.

L'ensemble des documents nécessaires à l'Assemblée ont été mis en ligne le 24 avril. La séance de l'Assemblée générale mixte est donc ouverte. Cette Assemblée est invitée à délibérer sur l'ordre du jour qui figure dans l'avis de convocation et dans les documents remis en séance.

Avant cela, il est nécessaire de constituer le Bureau de l'Assemblée générale. Sont ainsi appelés aux fonctions de scrutateur deux des membres de l'Assemblée représentant le plus grand nombre d'actions et de voix, et qui ont accepté de remplir cette fonction. Il s'agit de Monsieur Edouard Vieillefond, qui représente l'Agence des participations de l'Etat, et de Monsieur Igor Dema, qui représente DNCA Finance. Par ailleurs, Madame Sandra Lagumina, Directrice juridique de Gaz de France, occupera la fonction de Secrétaire de l'Assemblée. Le Bureau est ainsi constitué. Enfin, Monsieur Philippe Hontaredde représente le collège des commissaires aux comptes

Mme LAGUMINA rappelle que cette Assemblée est réunie sur première convocation. Le quorum légal de l'Assemblée générale mixte est atteint. L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer. Les divers documents attestant de la régularité de la convocation et des délibérations de cette Assemblée ont été déposés sur le bureau.

I. Présentation et vote des résolutions

SEPTIEME RESOLUTION

(Nomination du second commissaire aux comptes titulaire)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, et après avoir constaté l'expiration du mandat de commissaire aux comptes titulaire du cabinet Ernst & Young Audit à l'issue de la présente assemblée,
décide de nommer le cabinet Ernst & Young et Autres, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2013.
Le cabinet Ernst & Young et Autres a fait savoir à l'avance qu'il accepterait le mandat de commissaire aux comptes titulaire s'il venait à lui être confié et a préalablement déclaré n'être atteint d'aucune incompatibilité ni interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination.
Cette résolution est adoptée par 850 448 577 voix pour, 677 616 voix contre et 144 374 abstentions.

TREIZIEME RESOLUTION

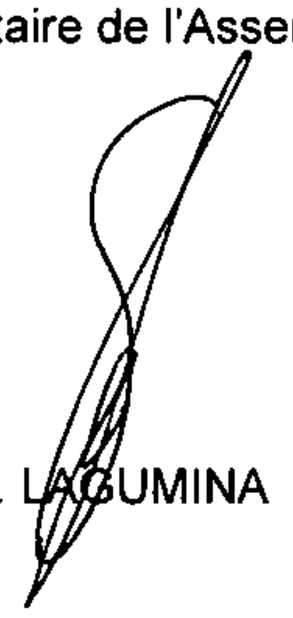
(Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités requises)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion pour effectuer, partout où besoin sera, tous dépôts et procéder à toutes formalités de publicité légales ou autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée par 851 055 030 voix pour, 127 712 voix contre et 87 825 abstentions.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Secrétaire de l'Assemblée,



S. LAGUMINA